



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **26**  
Nombre de votes contre : **0**  
Nombre d'abstentions : **0**  
Nombre de votes pour : **29**  
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurora PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **20h20**

Secrétaire : **Maël DIONG**

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### DL.20.042 – Création et composition de la commission extra-municipale « Comité de suivi de l'Agenda 21 »

**Thierry BLIN expose** :

La commission extra-municipale dénommée « Comité de suivi de l'Agenda 21 » vise à créer une instance de dialogue entre la Ville, les associations et les partenariats extérieurs concernant les actions de la Ville liées à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

La commission extra-municipale « Comité de suivi de l'Agenda 21 » est présidée par le Maire, membre de droit. Lors de sa première réunion, la commission désignera un vice-président qui pourra convoquer ses membres et présider la séance en lieu et place de Monsieur le Maire, absent ou empêché.

La commission extra-municipale sera composée comme suit :

- 5 représentants du Conseil municipal, selon la répartition suivante
  - 4 membres pour la liste « Ingré 2020, partageons l'@venir »
  - 1 membre pour la liste « Ensemble Pour la Réussite d'Ingré ».

Les services municipaux de la Ville pourront assister à cette commission.

L'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret. Toutefois, ce même article donne la possibilité au Conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Après présentation en commission générale du 19 juin 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la création de la commission extra-municipale « Comité de suivi de l'Agenda 21 »
- De procéder à la désignation de ces membres par vote à main levée
- De désigner les membres suivants :

Commission extra-municipale « Comité de suivi de l'Agenda 21 »	Représentation de chacune des deux listes		Nom des élus membres	
	"Ingré 2020, partageons l'@venir"	"Ensemble Pour la Réussite d'Ingré"	"Ingré 2020, partageons l'@venir »	"Ensemble Pour la Réussite d'Ingré"
	4	1	- Arnaud JEAN - Thierry BLIN - Hélyette SALAÜN - Éric SIGURE	- Sandrine RIGAUX

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **08 JUIL. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le : **08 JUIL. 2020**

Notification le :

**08 JUIL. 2020**

**08 JUIL. 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

## Acte à classer

DL-20-042

**1**

En préparation

**2**

En attente retour  
Préfecture

**3**

> AR reçu <

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-07-08T15-49-08.00 ( MI224122478 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200703-DL-20-042-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Création et composition de la commission extra-municipale  
"comité de suivi de l'agenda 21"

Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

5.1.3. Election des membres des instances fonctionnelles ou exécutives des assemblées délibérantes locales.

Acte : DL.20.042-AG-création et composition de la commission extra-municipale comité de suivi de l'agenda 21.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/07/20 à 15:49

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 08/07/20 à 15:49

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 15:56